



LA FARLÈDE

COMMUNE DE LA FARLEDE

NOTE SYNTHETIQUE

**BUDGET PRIMITIF DE LA
COMMUNE**

2021

« BUDGET PRINCIPAL »

AR Prefecture

083-218300549-20210413-2021_040-DE
Reçu le 20/04/2021
Publié le 20/04/2021



LA FARLÈDE

Dans le cadre de l'amélioration de la transparence et de la responsabilité financière des collectivités locales visée par la loi NOTRe¹, de nouvelles dispositions doivent, donc depuis 2015, être prises en compte.

Ainsi, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux budgets primitifs afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La forme et le contenu de la présente note restent à l'appréciation des collectivités locales.

Il est à noter que l'ensemble des ratios figurant infra répondent à des méthodes de calcul spécifiques et obligent donc à une réinterprétation des chiffres bruts pouvant apparaître dans les documents.

SYNTHESE GLOBALE DES BUDGETS 2021

| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT | TOTAL |
|------------------|-----------------|-----------------|----------------|
| Budget Principal | 10 483 062.00 € | 12 152 355.58 € | 22 635417.58 € |

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'est déroulé, à l'appui du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), en séance du Conseil Municipal le 22 mars 2021.

A cet effet, le contexte national et les enjeux des finances de la commune ont été rappelés à savoir notamment :

- Un maintien des objectifs de la loi de programmation 2018-2022 (LPFP)
- Une appréhension de l'évolution du contexte fiscal
- Une évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement
- Un niveau d'investissement certain pour permettre la réalisation des projets structurants
- Une capacité d'emprunt conséquente
- ...

AR Prefecture

083-218300549-20210413-2021_040-DE

Reçu le 20/04/2021

Publié le 20/04/2021

¹ Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République



LA FARLEDE

BUDGET 2021 - LA POPULATION

Tableau n°1 : Population totale de LA FARLEDE :

| 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|------------|------------|------------|------------|-----------|-----------|
| 8 838 hab. | 8 870 hab. | 8 863 hab. | 8 883 hab. | 9195 hab. | 9462 hab. |

Source INSEE

Tableau n°2 : Population DGF de LA FARLEDE

| 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|------------|------------|------------|------------|-----------|-----------|
| 8 922 hab. | 8 957 hab. | 8 950 hab. | 8 973 hab. | 9285 hab. | 9523 hab. |

BUDGET PRINCIPAL 2021

SECTION FONCTIONNEMENT

Un fonctionnement prévisionnel 2021 marqué par :

- Une augmentation sensible de la population entraînant une pression sur les dépenses de fonctionnement (augmentation du nombre de classes, besoin en matière de sécurité ...).
- L'aboutissement de la réforme de la fiscalité locale conduisant à une fusion des taux de taxe foncière départementaux et communaux.
- La rigidification de nos recettes de fonctionnement conduisant à la nécessité d'augmenter le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (35.99%).

La maîtrise des dépenses de fonctionnement en 2021 apparait donc encore comme un enjeu majeur afin de permettre un maintien d'une politique d'investissement ambitieuse au regard de l'objectif de stabilisation de notre niveau d'autofinancement.

Pour rappel, le virement prévisionnel de l'année s'établit à **1 443 110.00 €**.

Au vu des recettes de fonctionnement attendues, les dépenses réelles de fonctionnement 2020 s'élèvent à **8 116 721.00 €**

Les recettes réelles de fonctionnement, quant à elles, s'élèvent à **10 315 950.00 €**

AR Prefecture

083-218300549-20210413-2021 040-DE
Reçu le 20/04/2021
Publié le 20/04/2021





LA FARLÈDE

Tableau n°3 : Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population DGF :

| 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|----------|----------|--------|----------|----------|----------|
| 919.95 € | 908.79 € | 904.60 | 898.39 € | 875.98 € | 845.14 € |

Tableau n°4 : Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population DGF :

| 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|------------|------------|------------|-----------|-----------|-----------|
| 1 067.94 € | 1 064.52 € | 1 062.31 € | 1 089.52€ | 1070.39 € | 1090.25 € |

Les comparaisons au regard de la moyenne nationale de la strate démontre le sérieux de la collectivité dans la maîtrise de ses dépenses réelles de fonctionnement (935 € pour la strate).

Malgré l'augmentation du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties, nous pouvons constater que le niveau des recettes réelles de fonctionnement reste inférieur à celui constaté dans les communes de la même strate (1133 € / habitant) démontrant le caractère raisonnable des choix retenus.

Tableaux n°5 : Produits des impositions directes / population DGF :

| 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|----------|----------|----------|----------|---------|----------|
| 337.93 € | 366.82 € | 379.30 € | 402.06 € | 413.27€ | 454.45 € |

Il est à préciser qu'au niveau national pour les communes de notre strate, ce ratio s'élève à 507 € / habitant.

Conformément aux éléments présentés lors du rapport d'orientations budgétaires, le budget 2021 est construit sur une augmentation du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Après effet de la réforme, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties s'établit à 35.99 %

Rappel des taux d'imposition 2021 :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties** 35.99%
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties** 80.15 %

AR Prefecture

083-218300549-20210413-2021_040-DE
Reçu le 20/04/2021
Publié le 20/04/2021



LA FARLÈDE

Tableau n°6 : DGF (dotation globale de fonctionnement) / population DGF :

| 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| 68.49 € | 53.59 € | 49.58 € | 49.37 € | 32.49 € | 30.63 € |

Ce ratio confirme une baisse tendancielle du niveau de la DGF malgré les annonces du Gouvernement et les dispositions de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 et ce au regard des dispositions mises en œuvre dans le cadre de la péréquation verticale (variables d'ajustement notamment) et de la non prise en compte de l'évolution démographique constatée.

Tableau n°7 : Dépenses du personnel / Dépenses réelles de fonctionnement

| 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| 60.00 % | 60.95 % | 61.43 % | 62.78 % | 62.40 % | 63.30 % |

Ce ratio augmente tous les ans, mais de façon maîtrisée. Il mesure les charges de personnel de la collectivité.

Il doit être regardé comme un coefficient de rigidité de par sa nature incompressible et non complètement en lien avec la population communale.

Cette enveloppe budgétaire prend en considération l'évolution de la masse salariale liée au « glissement vieillesse technicité » et à diverses évolutions réglementaires (finalisation du Parcours Professionnels, Carrières et rémunérations (PPCR) notamment) ce qui oblige la commune à poursuivre sa politique de rationalisation menée sur ce chapitre de dépenses malgré le développement continu de la commune.

Un tel pourcentage doit être relativisé au regard de la rigidité de certaines natures de recettes (attribution de compensation, DGF ...). Un tel « ratio légal » doit être appréhendé au regard des dépenses totales de fonctionnement.

CONCLUSION

Un fonctionnement maîtrisé malgré un contexte contraint tant par les éléments structurels du budget communal que par la crise sanitaire que nous vivons.

La gestion du fonctionnement communal, dans toutes ses composantes, devra faire l'objet d'une attention toute particulière au regard des contraintes à intervenir.

AR Prefecture

083-218300549-20210413-2021_040-DE
Reçu le 20/04/2021
Publié le 20/04/2021





LA FARLEDE

SECTION INVESTISSEMENT

Des recettes d'investissement d'un niveau important qui témoignent de la bonne gestion du fonctionnement.

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à la somme de **12 152 355.58 €**.

Graphique N°1 : répartition des recettes d'investissement – Budget 2021

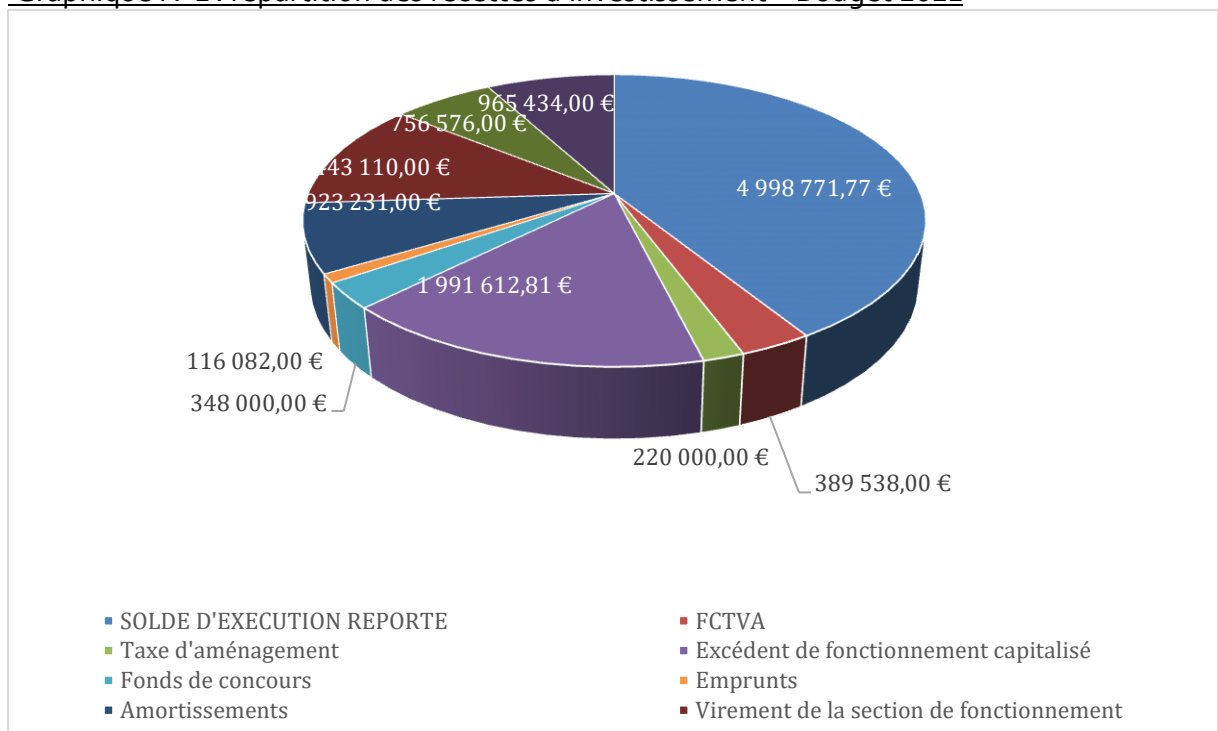


Tableau n°8 : Dépenses d'équipement Brut/ population DGF :

| 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|----------|----------|----------|----------|----------|-----------|
| 956.85 € | 818.86 € | 884.16 € | 1845.60€ | 753.44 € | 1012.58 € |

Ce ratio évalue l'investissement prévu par la commune. Il apparaît en augmentation en comparaison de l'année 2020. Le niveau d'investissement prévu reste bien supérieur au niveau national des communes de notre strate.

Ratio dépenses d'équipement brut / population DGF pour les communes de notre strate

Moyenne nationale de la strate

305.00 €

AR Prefecture

La Ville a fait le choix de mener, comme depuis le début du mandat, une politique d'investissement « ambitieuse » pour le développement et l'attractivité de LA FARLEDE, avec un niveau de dépenses d'équipement important, comme le détaille le graphique figurant ci-dessous.

Recu le 20/04/2021
Publié le 20/04/2021

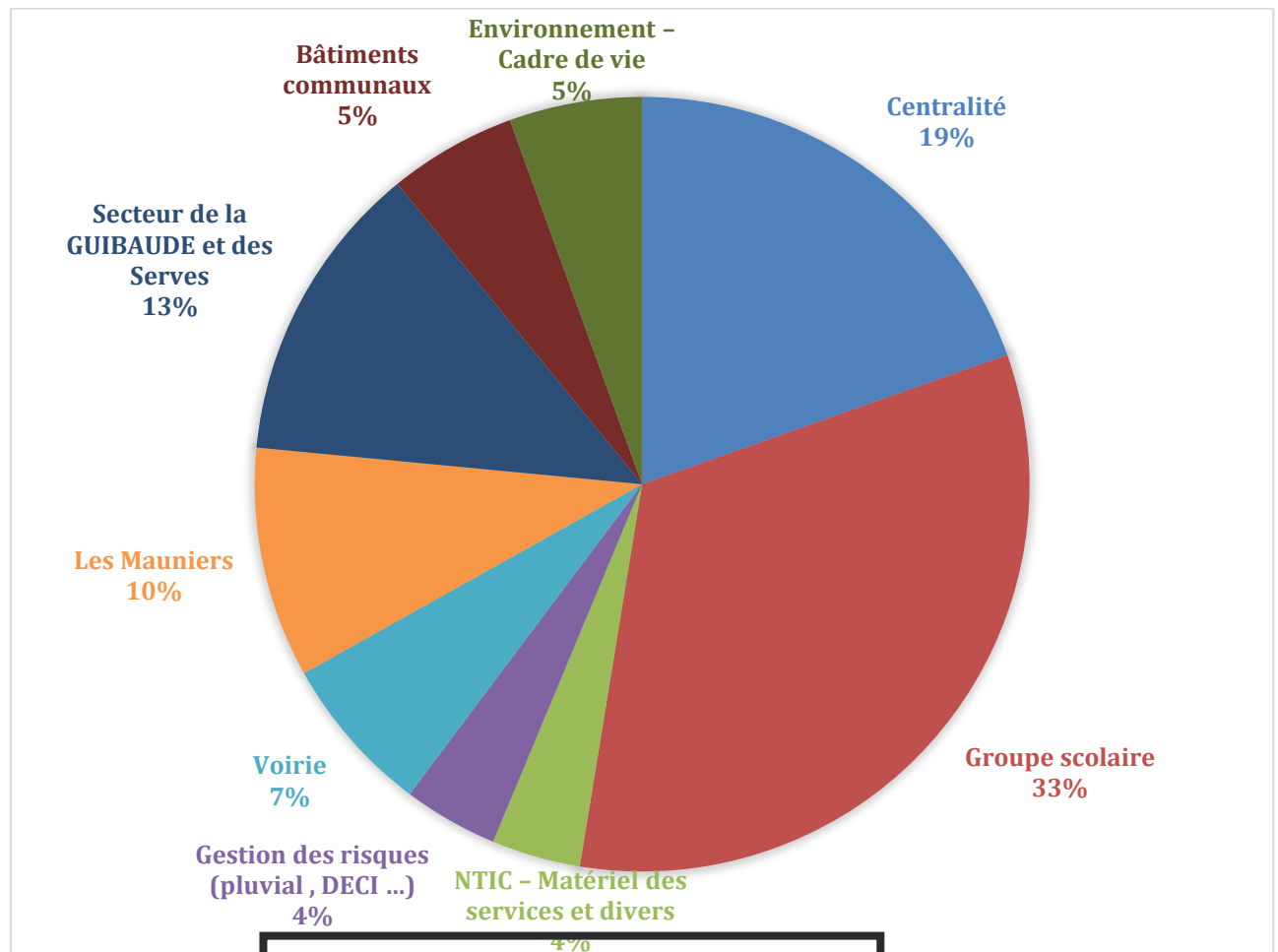


LA FARLÈDE

Graphique N°2 : Répartition des dépenses d'équipement – budget 2021

Tableau N° 9 : Détail par catégorie des dépenses d'équipement :

| | |
|---|------------------------|
| Centralité | 2 263 992,56 € |
| Groupe scolaire | 3 814 872,23€ |
| NTIC – Matériel des services et divers | 429 458,92 € |
| Gestion des risques (pluvial, DECI ...) | 456 844,30€ |
| Voirie | 768 451,90 € |
| Les Mauniers | 1 113 019,86€ |
| Secteur de la GUIBAUDE et des Serves | 1 458 181,05 € |
| Bâtiments communaux | 616 848,06€ |
| Environnement – Cadre de vie | 641 101,50 € |
| TOTAL | 11 562 770,38 € |



AR Prefecture
083-218300549-20210413-2021_040-DE
Reçu le 20/04/2021
Publié le 20/04/2021



LA FARLÈDE

LA DETTE

Tableau n°10 : Encours de la dette / population DGF :
au 1^{er} janvier 2021 et à endettement constant

| 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| 512.15 € | 417.17 € | 285.41 € | 239.86 € | 190.03 € | 151.88 € |

Il convient de noter que ce ratio reste très largement inférieur à la moyenne nationale de la strate (860€ / habitant).

Tableau N°11 : Synthèse de la dette – Budget principal au 1er janvier 2021

Il est à noter que la dette de la commune ne comprend pas de dette à taux variable.

| Budgets | Libellé | Au 31 Décembre 2020 | Au 1 janvier 2021 exclu | Durée de Vie Moyenne Résiduelle au 1 janvier 2021 | Taux Moyen (Avant Couverture) au 1 janvier 2021 | Taux Moyen (Après Couverture) au 1 janvier 2021 |
|---------|--------------------------|---------------------|-------------------------|---|---|---|
| 001 | BUDGET PRINCIPAL - VILLE | | 1 437 089,6700 | 3 ans, 2 mois | 3,6722388899397 | 3,6722388899397 |
| | | 0,00 | 1 437 089,67 | | | |

Tableau N°12 : Répartition de la dette par prêteur – Budget principal au 1er janvier 2021

| Récapitulation par établissements prêteurs | Dette en capital à l'origine | Dette en capital au 1er Janvier de l'exercice |
|--|------------------------------|---|
| CREDIT FONCIER | 2 500 000,00 | 426 597,82 |
| LA BANQUE POSTALE | 1 500 000,00 | 940 407,82 |
| TRESORERIE DE BRIGNOLES (SYMIELEC) | 275 000,00 | 70 084,03 |
| TOTAL | 4 275 000,00 | 1 437 089,67 |

AR Prefecture

083-218300549-20210413-2021_040-DE
Reçu le 20/04/2021
Publié le 20/04/2021





LA FARLÈDE

Concernant la dette, il est à noter que la commune a été amenée à garantir des emprunts dans le cadre de la réalisation de logements locatifs sociaux afin de bénéficier d'attribution complémentaire et ainsi tenter de gérer au mieux cette question primordiale de la gestion de l'habitat et permettre in fine de faire bénéficier les logements réalisés aux Farlèdois.

Montant total des emprunts garantis : 17 902 050.70 €

Capital restant dû au 1^{er} janvier 2021 : 16 099 610.49 €

Le prêteur de la totalité de ces emprunts est la caisse des dépôts et consignations.

CONCLUSION

Au titre de l'exercice 2021, il n'est pas prévu de réaliser d'emprunt.

Au regard de la structure de nos emprunts et de leur vieillissement, la commune pourra aisément prévoir un ou plusieurs emprunts qui devront lui permettre de financer les projets structurants de la municipalité encore réaffirmés dans le cadre de la campagne électorale.

Il est à noter qu'un certain nombre d'emprunts ont été garantis dans le cadre de la réalisation de logements locatifs sociaux permettant à la commune de gérer au mieux l'attribution des logements réalisés.

AR Prefecture

083-218300549-20210413-2021_040-DE
Reçu le 20/04/2021
Publié le 20/04/2021



LA FARLEDE

RECAPITULATIF DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES :

- Page 3 → Tableau n°1 : Population totale de LA FARLEDE
Page 3 → Tableau n°2 : Population DGF de LA FARLEDE
Page 3 → Tableau n°3 : Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population DGF :
Page 4 → Tableau n°4 : Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population DGF :
Page 4 → Tableaux n°5 : Produits des impositions directes / population DGF :
Page 5 → Tableau n°6 : DGF (dotation globale de fonctionnement) / population DGF :
Page 5 → Tableau n°7 : Dépenses du personnel / Dépenses réelles de fonctionnement
Page 6 → Graphique N°1 : répartition des dépenses d'investissement – Budget 2020
Page 7 → Tableau n°8 : Dépenses d'équipement brut / population DGF
Page 7 → Graphique N°2 : Répartition des dépenses d'équipement – budget 2020
Page 8 → Tableau N° 9 : Détail par catégorie des dépenses d'équipement :
Page 8 → Tableau n°10 : Encours de la dette / population DGF (à endettement constant)
Page 8 → Tableau N°11 : Synthèse de la dette – Budget principal au 1er janvier 2020
Page 9 → Tableau N°12 : Répartition de la dette par prêteur – Budget principal au 1er janvier 2020

AR Prefecture

083-218300549-20210413-2021_040-DE
Reçu le 20/04/2021
Publié le 20/04/2021